

REFORME DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ETAT

POINT AU 15 septembre 2015

1 – SCHEMAS D'ORGANISATION DES SERVICES DE L'ETAT EN REGION

Les préfets préfigureurs ont adressé au Premier Ministre, à la fin du mois de juin, des dossiers de proposition de l'organisation des services de l'État dans les futures régions. Appuyés sur les diagnostics territoriaux et les travaux des équipes de chaque direction régionale, ces dossiers argumentaient les propositions d'organisation des services pour répondre aux grands principes de la réforme territoriale.

Pour les DRACs, les propositions de macro-organigrammes, sont celles présentées dans les différents CT et instances de concertation locales et nationales tenues en juin.

Durant le mois de juillet, les services du Premier Ministre ont arrêté un certain nombre de principes et préparé les décisions à l'arbitrage du Gouvernement en particulier sur le choix des implantations des services sur les territoires.

Ce travail a conduit le Gouvernement lors du Conseil des Ministres du 31 juillet, à présenter ses décisions en matière d'organisation générale et d'implantation des services. À la suite de ce Conseil des Ministres un dossier de presse a été communiqué. Il présente les choix généraux et donne, pour chaque région, l'implantation des services et les noms des chefs de service préfigureur pour chaque réseau. Cf. Dossier de presse joint

Pour les DRAC, 5 d'entre elles ont leur siège fixé au futur chef-lieu de région (Bordeaux, Dijon, Lyon, Lille, Strasbourg). La Normandie et Languedoc-Roussillon ont leur siège dans une autre ville (perspectivement Caen et Montpellier). Dans tous les cas, les schémas proposés conservent les équipes opérationnelles présentes dans les actuels sièges de DRAC ce qui permet de conserver la proximité et le maintien des compétences au plus près des territoires.

Pour chaque DRAC, l'équipe de direction s'organise autour d'un DRAC, d'un DRAC adjoint et d'un secrétaire général au siège et des chefs de pôle assurant, depuis un des sites de la direction régionale la coordination fonctionnelle d'un domaine métier (patrimoine, création, action culturelle) pour l'ensemble de la nouvelle région. Les responsabilités de ces cadres seront précisées dans la construction des organigrammes détaillés afin de garantir aux agents une vision claire de l'articulation hiérarchique et fonctionnelle de leurs missions.

Dans une logique de renforcement de la proximité, le principe de placer des compétences en développement culturel au niveau de certains départements géographiques, avec un rayonnement départemental ou inter-départemental est également acté. Les modes d'organisation seront à définir dans les futurs organigrammes détaillés. De même, il est demandé aux DRAC d'étudier, lorsque les STAP sont isolés, de réfléchir à leur colocalisation avec les DDT.

À la fin du mois d'août, une série de réunions inter-services s'est tenue à Matignon. Ces réunions se situaient en aval des arbitrages et annonces du Conseil des Ministres du 31 juillet et avaient pour but d'examiner les macro-organisations des services régionaux de l'État dans les 7 futures régions issues de fusion. Une réunion a été consacrée à chaque nouvelle région.

Placées sous la présidence de Jean-Luc Nevache, préfet coordonnateur pour la réforme territoriale de l'État elles ont associé tous les correspondants ministériels de la réforme, en présence des entités transversales (DB, DGAFP, SGMAP, DSAF, CGET).

Chaque réunion a examiné, en présence du directeur de projet régional (parfois accompagné d'un DR préfigurateur), les schémas d'organisation proposés par les préfets à la fin juin.

L'analyse des propositions s'est organisée selon une grille avec les 7 thématiques suivantes :

- pertinence de l'organisation proposée par rapport aux objectifs de la réforme ;
- équilibre territorial ;
- spécialisation des sites - mobilités fonctionnelles et géographiques induites ;
- taille critique des équipes sur les sites ;
- gouvernance et management (articulation responsabilité métier/hiérarchique) ;
- économies envisagées - mutualisation des fonctions support ;
- renforcement de l'échelon départemental.

Les propositions formulées par les DRAC ont été accueillies favorablement dans l'ensemble. Le caractère cohérent des schémas entre régions, leur respect global des orientations découlant des grands arbitrages du Premier Ministre et leur caractère innovant ont été soulignés.

La mutualisation des fonctions support fait également l'objet d'une attention particulière . De même, dans un souci d'efficacité et de support à l'activité, une réflexion structurée doit être menée sur la documentation et les systèmes d'information associés

Les décisions de renforcement de l'échelon départemental par des compétences en développement culturel placées auprès des STAP y a été très bien perçue. Les localisations sont encore à définir précisément pour certains départements. La position administrative de ces conseillers et l'organisation du travail en articulation avec les autres équipes de conseillers seront précisées dans la phase à venir. Un groupe de travail sera mis en place à cette fin.

2 – CALENDRIER ET ETAPES SUIVANTES

Les DRAC préfigurateurs doivent maintenant construire la proposition de l'organisation détaillée de la future DRAC à la cible de fin 2018 et les modes d'organisation intermédiaire entre 2016 et fin 2018 afin de garantir le fonctionnement du service public et la conduite des politiques culturelles en cohérence et continuité.

Ils constituent autour d'eux une équipe projet pour associer toutes les compétences des différentes entités fusionnées

Les organigrammes détaillés devront être prêts pour la fin du mois d'octobre et seront soumis pour avis aux CT compétents dans le courant de novembre.